

# Soutenir les survivant.e.s d'exploitation et d'abus sexuels :

Un guide pratique pour la création  
de ressources de soutien



# Soutenir les survivant.e.s d'exploitation et d'abus sexuels : Un guide pratique pour la création de ressources de soutien

## **Crédits :**

*Ce guide a été élaboré par Rameesha Qazi et Adriana Leigh G., (Fondatrice et Consultante principale en matière de genre, consultation ALG), avec le soutien des membres du groupe de travail sur les approches centrées sur les survivant.e.s de Digna et la contribution du comité consultatif de Digna.*

Cover photo: © Canva.com

Design: [www.NickPurserDesign.com](http://www.NickPurserDesign.com)

# Contenu

<b>Introduction</b>	4
<b>Considérations clés pour le soutien aux survivant.e.s</b>	5
<b>Comment élaborer un guide de soutien aux survivant.e.s dans le pays ?</b>	8
<b>Le guide de soutien aux survivant.e.s : sections suggérées</b>	9
Mesures à prendre	9
Soutien disponible	9
Politiques organisationnelles	9
Sécurité et protection	9
Services médicaux	9
Services psychosociaux	10
Contexte juridique/culturel local	10
Lorsque les services ne sont pas disponibles	11
<b>Opérationnalisation de votre guide de soutien aux survivant.e.s</b>	12
Autres ressources liées au soutien aux survivant.e.s	12
Définitions	13
<b>Annexe</b>	14



Photo: © Canva.com

## Introduction

Digna, le Centre canadien d'expertise pour la prévention de l'exploitation et des abus sexuels (PEAS), aide les organisations à remplir leur devoir de diligence envers les participants à leurs programmes, car il est de l'obligation de chaque organisation de soutenir les survivant.e.s d'exploitation et d'abus sexuels (EAS) dans leurs propres opérations et contextes. Le mandat de Digna est d'aider les organisations à mettre en œuvre des politiques, procédures et ressources centrées sur les survivant.e.s; sensibles au genre; et informées des traumatismes, dans l'optique qu'une personne s'adresse à une organisation afin d'obtenir du soutien à la suite d'un incident d'EAS. Digna encourage les organisations à réfléchir à toutes les politiques, procédures et ressources dans une optique intersectionnelle et interculturelle, et à prendre en compte les différents besoins et réalités des survivant.e.s.

L'objectif de ce guide est d'aider les organisations à se préparer à soutenir les survivant.e.s d'EAS, avant qu'un incident ne se produise. Le pré-positionnement des protocoles appropriés, des procédures opérationnelles standard, des ressources et du personnel/volontaires ayant les compétences nécessaires pour soutenir les survivant.e.s **dans chaque pays ou contexte d'opération**, est essentiel pour assurer la protection du survivant.

Il est important de noter qu'il peut y avoir des coûts financiers et de ressources humaines associés à certaines des recommandations ci-dessous. Cependant, si un.e survivant.e ne reçoit pas le soutien approprié, le coût pour son rétablissement et son bien-être est encore plus important. Digna appelle fortement les organisations

à envisager de prioriser les coûts initiaux d'un soutien approprié à l'endroit des survivant.e.s, pour éviter l'augmentation potentielle de la charge émotionnelle des survivant.e.s et le déclenchement de situations pour ceux et celles qui choisissent de se manifester.

Le risque d'EAS pour les participant.e.s aux programmes n'est jamais nul. Digna a pour objectif d'aider les organisations à réduire ce risque, mais aussi à aborder le risque de faire plus de mal aux survivant.e.s. Ce guide vise à combler les lacunes dans la mise en œuvre de politiques et de procédures réelles centrées sur les survivant.e.s et tenant compte des traumatismes. En utilisant ce guide, votre organisation disposera d'une base solide pour soutenir les survivant.e.s dans le pays.

### ***Avis de non-responsabilité :***

Il s'agit avant tout d'un guide destiné aux survivant.e.s d'EAS, soit les communautés affectées et les participant.e.s des programmes avec lesquels travaillent les organisations de coopération internationales, et aux organisations qui les soutiennent. Cependant, de nombreux principes directeurs sont transférables et peuvent également être utilisés pour soutenir le personnel et les volontaires qui subissent des violences sexuelles dans les différents contextes dans lesquels les organisations travaillent.

# Considérations clés pour le soutien aux survivant.e.s

Chaque personne au sein de votre organisation doit connaître la démarche à suivre lorsqu'une personne se présente avec une allégation ou cherche du soutien à la suite d'un acte de violence sexuelle. Les survivant.e.s peuvent s'adresser à n'importe qui dans l'organisation, il est donc essentiel de garantir une réaction et un accueil cohérent, sûr et favorable.

## Qu'est-ce que le soutien de base aux survivant.e.s ?

Les organisations ont le devoir de veiller à ce que les personnes lésées par une EAS présumée aient accès à des services de soutien de base.

Les services de soutien de base aux survivant.e.s comprennent la réponse aux besoins immédiats tels que les soins médicaux; les soins matériels comme la nourriture, les vêtements et le logement; ainsi que les services juridiques, de conseils et d'application de la loi. Ils peuvent également inclure des services relatifs aux conséquences potentielles à long terme résultant de l'EAS. Par exemple, si un.e survivant.e doit abandonner l'école à cause de l'EAS, les organisations peuvent lui donner accès à une formation professionnelle; si une femme a un enfant à cause de l'EAS, certaines organisations offrent un soutien à la mère et à l'enfant.<sup>1</sup>

Un soutien de base doit être fourni, qu'un rapport d'EAS soit examiné, enquêté ou corroboré.

Il est important de noter que les autres personnes qui signalent une EAS présumée, comme les témoins, les dénonciateurs-trices ou les passant.e.s, peuvent également avoir besoin de soutien et de la protection de l'organisation.<sup>2</sup>

## Bonnes pratiques pour le soutien de base aux survivant.e.s

Les **compétences d'écoute** sont essentielles pour que le personnel puisse réagir de manière appropriée,

notamment : l'écoute active, la confidentialité, l'empathie, la communication, la résolution de problèmes et l'adaptabilité. Ces compétences sont essentielles lorsqu'il s'agit de répondre à un.e survivant.e, en particulier immédiatement après une crise, et l'ensemble du personnel devrait être formé quant à la manière de réagir de manière appropriée aux situations.

### Les approches centrées sur le ou la survivant.e

garantissent un environnement favorable et propice dans lequel la sécurité du survivant est assurée, ses souhaits sont respectés et il ou elle est traité.e avec respect et dignité. Les principes fondamentaux sont les suivants : (1) Sécurité, (2) Confidentialité, (3) Respect, et (4) Non-discrimination.

**La sécurité** signifie que le ou la survivant.e est en sécurité en s'adressant à l'organisation et son personnel/ses bénévoles; en utilisant ces ressources et en prenant des décisions pour lui-même ou elle-même. La **confidentialité** signifie que les organisations établiront un cercle de confiance garantissant que seules les personnes qui doivent absolument connaître la situation seront incluses; le ou la survivant.e sera consulté.e avant l'ajout d'une nouvelle personne au cercle et informé.e des informations qui seront transmises, à qui et pour quelles raisons. Le **respect** signifie que leurs choix et leur autonomie sont écoutés et pris en compte; à la suite d'un incident, les survivant.e.s veulent prendre leurs propres décisions à leur propre rythme. Cela peut être un élément clé de leur guérison et doit être pris au sérieux par quiconque interagit avec eux dans votre organisation. La **non-discrimination** est essentielle pour soutenir les survivant.e.s, car il ne vous appartient jamais de porter des jugements ou de mettre les survivant.e.s mal à l'aise car ils ou elles se sont manifesté.e.s.

Les **approches tenant compte des traumatismes** se concentrent sur les mesures à prendre pour minimiser le potentiel de nouveaux traumatismes dans notre réponse. Vous trouverez ci-dessous des exemples d'actes susceptibles de provoquer un nouveau traumatisme.<sup>3</sup>

---













1. Par exemple, Oxfam GB peut fournir un soutien continu raisonnable à la mère et à l'enfant né à la suite d'une EAS, voir : [https://www.oxfam.org.uk/documents/50/OGB\\_survivor\\_policy\\_2020.pdf](https://www.oxfam.org.uk/documents/50/OGB_survivor_policy_2020.pdf) et les Nations Unies peuvent faciliter la poursuite des demandes de paternité et de pension alimentaire pour les victimes, voir : [https://www.un.org/en/pdfs/UN%20Victim%20Assistance%20Protocol\\_English\\_Final.pdf](https://www.un.org/en/pdfs/UN%20Victim%20Assistance%20Protocol_English_Final.pdf).

2. <https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2021-03/Best%20Practice%20Guide%20Inter%20Agency%20Community%20Based%20Complaint%20Mechanisms.pdf>

3. <http://socialwork.buffalo.edu/social-research/institutes-centers/institute-on-trauma-and-trauma-informed-care/what-is-trauma-informed-care.html>

# Nouveau traumatisme

## Ce qui blesse

<b>Système</b> (Politiques, procédures, « la manière dont les choses sont accomplies »)	<b>Relations</b> (Pouvoir, contrôle, subversion)
 Devoir sans cesse répéter leur histoire	Ne pas être considéré.ee/entendu.e 
 Être perçu comme un numéro	Violier la confiance 
 Les procédures où les vêtements doivent être retirés	Incapacité à assurer une sécurité émotionnelle 
 Être perçu sur la base d'une étiquette (toxicomane, schizophrène, etc.)	Non-collaboration 
 Aucun choix relatif au service ou au traitement	Faire les choses « pour » et non « avec » 
 Ne pas pouvoir offrir de rétroaction sur l'expérience relative à la prestation d'un service	L'emploi de traitements punitifs, pratiques coercitives et langages oppressifs 

### La différence ?

Les approches centrées sur les survivant.e.s visent à soutenir directement ces derniers.ères, tandis que les approches tenant compte des traumatismes visent à renforcer les systèmes afin d'accueillir et de soutenir toutes les personnes ayant subi un traumatisme.

Ces deux éléments sont importants pour garantir des réponses efficaces et sûres à l'EAS.

### Intersectionnalité et lentille interculturelle

L'adoption d'une approche intersectionnelle permet aux organisations de comprendre l'éventail des risques et des réalités auxquels sont confrontés les survivant.e.s dans toute leur diversité.

L'intersectionnalité est une approche qui peut être utilisée pour comprendre les façons dont les personnes

subissent des formes d'oppression, de discrimination et de marginalisation qui se chevauchent - ou se croisent - en fonction de différents aspects de leur identité.

La cause profonde des incidents d'EAS est l'abus de pouvoir de l'auteur sur le ou la survivant.e. Les organisations peuvent maintenir, renforcer et reproduire les inégalités structurelles qui permettent à l'abus de pouvoir de se produire. Les organisations de coopération internationale doivent comprendre comment elles maintiennent les inégalités structurelles et les différences de pouvoir et de privilèges parmi les personnes au nom desquelles elles travaillent. L'adoption d'une approche intersectionnelle de la PEAS permettra aux organisations de mieux comprendre l'éventail des risques auxquels sont confronté.e.s les participant.e.s au programme dans toute leur diversité et pourra aider les survivant.e.s à se sentir davantage soutenus.<sup>4</sup>

Les identités dont les organisations doivent tenir compte dans ce travail sont l'âge, la race, le handicap, le statut

4. <https://safeguardingsupporthub.org/documents/intersectionality-and-safeguarding>

économique, la santé mentale, le statut juridique (statut de citoyenneté : réfugié.e.s, immigrant.e.s et personnes déplacées), l'orientation sexuelle, l'identité de genre, ainsi que la religion ou la culture. L'engagement de personnes expérimentées travaillant au sein des communautés desservies peut aider les organisations à déterminer comment s'engager et mettre en place des mesures de PEAS, sans mettre les personnes et les communautés en danger.

Il est également crucial pour les organisations de garantir l'accessibilité du soutien et des services pour tous les membres d'une communauté et du personnel, et d'identifier les services destinés aux différents groupes de population. Par exemple, les services destinés aux personnes souffrant de certains handicaps, les projets réservés aux femmes, les services destinés aux personnes d'un groupe ethnique spécifique, etc. Les organisations doivent diffuser des informations sur les mécanismes de signalement auprès du personnel et des communautés, en tenant compte des différents milieux et besoins (la langue, l'âge, etc.).<sup>5</sup>

**Quelques exemples concrets** : *il ne s'agit là que de quelques-uns des éléments à prendre en considération lors de l'utilisation d'une approche intersectionnelle, chaque contexte devant être examiné en fonction de la réalité actuelle.*

**Identité de genre et orientation sexuelle** : Si un cas d'EAS implique un.e auteur-trices et un.e survivant.e de la même identité de genre, le ou la survivant.e peut être criminalisé.e ou faire face à l'ostracisme de la communauté ou de la famille en cherchant du soutien.

**Les enfants** : Si les participant.e.s à votre programme ont moins de 18 ans, cela peut changer la façon dont ils ou elles peuvent accéder aux ressources, et auront probablement besoin de la présence d'un parent. Cela dit, ces derniers.ères peuvent ne pas vouloir partager leur expérience avec leurs parents. Veuillez consulter les ressources de protection de l'enfance, notamment:

[Safeguarding Children in Emergencies – Keeping Children Safe \(KCS\)](#)

[Developing Child Safeguarding Policy and Procedures: A Facilitator's Guide – Keeping Children Safe](#)

[Child Safeguarding Standards and How to Implement Them – Keeping Children Safe](#)

**Handicap** : Les systèmes médicaux peuvent être inaccessibles aux personnes handicapées, y compris les handicaps invisibles et les besoins en matière de santé mentale. Par exemple, une personne souffrant de SSPT ou de TDAH pourrait être confrontée à des obstacles supplémentaires pour accéder au soutien dont elle a besoin, sur le plan physique, émotionnel et mental.

**La culture** : Les stigmates religieux ou culturels qui peuvent être présents dans chaque contexte constituent un obstacle souvent négligé. En comprenant comment les personnes de différentes identités raciales, ethniques, religieuses ou culturelles peuvent être stigmatisées davantage lorsqu'elles cherchent à obtenir des soins avant une crise, une organisation peut s'assurer que le soutien soit approprié au contexte.

**Statut juridique** : Le statut de citoyenneté peut modifier les ressources accessibles et le soutien disponible. Si votre organisation travaille avec des réfugié.e.s, des immigrant.e.s, des personnes déplacées ou des expatrié.e.s, vous devez connaître les règles relatives à leur statut et savoir à quoi ils ou elles auront ou non accès.



Photo: © Canva.com

5. <https://safeguardingsupporthub.org/documents/intersectionality-and-safeguarding>

# Comment élaborer un guide de soutien aux survivant.e.s dans le pays ?

**Un guide comme celui-ci est essentiel car il existe peu de ressources dans le domaine de la PEAS qui fournissent aux survivant.e.s des outils leur permettant de prendre des décisions adaptées au contexte, informées et opportunes. Il est fortement recommandé de travailler sur ce guide avant qu'une crise ne survienne. Si le soutien aux survivant.e.s est planifié de manière réfléchi et proactive, votre organisation sera mieux préparée à tout ce qui pourrait arriver et sera en meilleure position pour fournir un soutien aux parties prenantes.**

## Avant de développer votre guide de soutien aux survivant.e.s :

- a. Nommer au moins un point focal PEAS dans chaque pays d'opération et s'assurer qu'il dispose du temps et des ressources nécessaires pour se consacrer à ce travail.
- b. Contactez les organisations de défense des droits des femmes qui travaillent dans le domaine de la lutte contre la violence sexuelle ou qui sont connues pour leur travail de sensibilisation à la violence sexuelle dans le pays.
  - i. Elles peuvent fournir des informations essentielles sur le terrain, relatives à l'ensemble du guide. Cette collaboration peut également assurer une diffusion du guide auprès des publics cibles plus facilement.
  - ii. Veillez à ce qu'elles soient rémunérées pour le temps qu'elles consacrent à soutenir votre organisation.
- c. Effectuez une évaluation du contexte, de la vulnérabilité et des risques EAS. Il peut s'agir d'une évaluation autonome des risques liés à l'EAS ou d'une évaluation intégrée à des évaluations plus larges des risques.<sup>6</sup> Dans votre cartographie, faites le point sur les attitudes et les normes de la communauté en matière de relations sexuelles, en particulier en dehors du mariage, car certaines victimes d'EAS risquent d'être blâmées par leur communauté/les membres de leur famille.
- d. Réalisez une cartographie des services de soutien aux

survivant.e.s disponibles. Assurez-vous de prendre en compte l'accessibilité géographique et l'accès aux transports vers ces services, et identifiez les lacunes où les normes locales pouvant ne pas refléter les normes internationales. Les critères internationalement acceptés pour déterminer la qualité des services de soutien aux survivant.e.s de la violence sexuelle se trouvent dans le [module 1 de l'Ensemble de services essentiels pour les femmes et les filles victimes de violence \(Essential Services Package for Women and Girls Subject to Violence Core Elements and Quality Guidelines\)](#).

- e. Adaptabilité : Définissez clairement vos objectifs et indiquez où et dans quels contextes le guide doit être utilisé et adapté.
- f. Si l'organisation dispose déjà d'un code de conduite ou de politiques et procédures relatives à la conduite du personnel et aux procédures de suivi :
  - i. Un.e survivant.e (ou des organisations qui soutiennent les survivant.e.s) devrait les réviser pour tirer parti de leurs expériences vécues.
- g. Si vous n'avez pas de code de conduite interdisant explicitement l'EAS, élaborer-en un parallèlement au guide de soutien aux survivant.e.s.

## Une fois que votre guide est élaboré :

- a. Assurez-vous que toutes les parties prenantes (à l'intérieur de l'organisation et les participant.e.s au programme) y ont accès sans avoir à les demander à quelqu'un.
  - i. Ainsi, si un.e survivant.e ne veut pas révéler la situation, il ou elle peut tout de même obtenir un soutien.
  - ii. Il permet également de s'assurer qu'une personne susceptible d'être une source de soutien est prête au lendemain d'une urgence, sans avoir à chercher des informations.

6. <https://www.chsalliance.org/get-support/resource/pseah-index/>



# Le guide de soutien aux survivant.e.s : sections suggérées

**Vous trouverez ci-dessous une ébauche de votre guide de soutien aux survivant.e.s, ainsi que des instructions sur la manière d'élaborer un guide complet. Voir l'annexe 1 pour un modèle modifiable.**

## Mesures à prendre

Exposez clairement toutes les options qu'un.e survivant.e peut prendre à la suite d'un acte de violence sexuelle. Cette section doit être rédigée dans un langage clair, étape par étape, afin que la victime puisse prendre des décisions éclairées et comprendre les options qui s'offrent à elle. Dans un cas de violence sexuelle, le ou la survivant.e s'est vu retirer son pouvoir d'action, et doit disposer d'informations lui permettant de choisir les prochaines étapes en toute connaissance de cause.

### Questions clés :

1. Quelles sont les mesures que peut prendre un.e survivant.e ? Par exemple, rechercher des soins médicaux ou un soutien psychosocial, signaler l'auteur présumé.e à l'organisation ou aux autorités locales.
2. Quelles sont les mesures que peut prendre un membre du personnel qui soutient le ou la survivant.e ? Par exemple, accompagner le ou la survivant.e dans les démarches qu'il ou elle a choisies, lui apporter un soutien financier ou autre si nécessaire, signaler les écarts de conduite par le biais des mécanismes de signalement de l'organisation.

## Soutien disponible

Dans cette section, vous devez souligner le contexte local dans lequel s'inscrit le soutien aux survivant.e.s de la violence sexuelle. Cela doit inclure :

- a. Sécurité et protection : Plan de sécurité ou de protection pour faire face aux risques de représailles, de violation de la confidentialité ou de nouvelles violences à l'encontre du survivant.
- b. Informations de contact/localisation
- c. Disponibilité des services

- d. Coût des services : en comprenant clairement les implications financières, une organisation peut décider si elle peut aider le ou la survivant.e à payer ces services.

## Politiques organisationnelles

Dans cette section, vous devez exposer la politique de votre organisation concernant le soutien aux survivant.e.s. Certaines organisations, comme [Crossroads International](#)<sup>7</sup> et [Oxfam GB](#), ont des politiques de soutien aux survivant.e.s qui décrivent le soutien offert par l'organisation, notamment par le biais du régime d'assurance ou du programme d'aide aux employé.e.s, et précisent si l'organisation dispose d'un personnel formé pour offrir un soutien psychosocial ou d'autres soins.

## Sécurité et protection

Dans cette section, vous devez définir clairement un plan de sécurité ou de protection immédiate pour faire face au risque de représailles, de violation de la confidentialité ou d'autres violences à l'encontre de la victime. Les rôles et les responsabilités doivent être clairement définis.

Le plan de sécurité ou de protection peut inclure une aide à la réinstallation avec le consentement de la victime, lorsque cela est nécessaire et approprié.<sup>8</sup>

## Services médicaux

Dans cette section, vous devez exposer clairement ce à quoi le ou la survivant.e peut s'attendre en cherchant à obtenir des soins médicaux, y compris comment procéder. Vous devez notamment prendre en compte le type de soins de santé disponibles, la disponibilité et le coût des services, ainsi que l'accès aux transports et l'accessibilité en fonction de la citoyenneté. Vous devez également noter si le personnel est formé pour travailler avec les victimes de violences sexuelles. Il est recommandé de dresser une liste de ce que les survivant.e.s peuvent demander, par exemple :

7. Ce guide a été élaboré par Adriana Leigh G - ALG Consulting, en étroite collaboration avec les responsables et le personnel de Crossroads International.  
8. Veuillez lire le protocole d'assistance aux victimes de l'ONU [https://www.un.org/en/pdfs/UN%20Victim%20Assistance%20Protocol\\_English\\_Final.pdf](https://www.un.org/en/pdfs/UN%20Victim%20Assistance%20Protocol_English_Final.pdf).

1. Kits de viols<sup>9</sup>
  - a. Quels sont les hôpitaux qui administrent des kits de viol (et ceux qui ne le font pas) ?
2. Analyse de sang
3. Médicaments disponibles dans le pays, où ils sont disponibles et leur coût. Ces médicaments comprennent :
  - a. Contraceptifs d'urgence
    - i Certains pays ne disposent d'aucun contraceptif d'urgence. Certaines organisations en ont à disposition dans leurs bureaux nationaux ou demandent à leur personnel de voyager avec eux en cas d'urgence, tandis que d'autres organisations transportent ce médicament dans leurs véhicules.
  - b. Médicaments pour traiter les blessures et les infections sexuellement transmissibles, y compris les antibiotiques.
  - c. Post-exposition au VIH
    - i Le premier comprimé doit être pris dans les 48 heures suivant l'exposition. Certaines organisations demandent au personnel de voyager avec une seule dose de médicament post-exposition.
4. Échographie (en fonction de l'étendue des blessures et du type de traumatisme)
5. Options de grossesse, y compris l'accès à un avortement sûr\*.
 

\*Il est crucial de connaître le statut légal de l'avortement dans le pays, en plus des normes traditionnelles et religieuses, pour comprendre où certains.aines survivant.e.s peuvent être confronté.ée.s à des pressions pour avorter ou à un refus d'avortement.<sup>10</sup> « Un soutien émotionnel et des informations claires, quelles que soient vos croyances individuelles [...], sont nécessaires pour s'assurer qu'elles [les victimes] comprennent les choix qui s'offrent à elles [eux] si elles tombent enceintes ». <sup>11</sup> Il est recommandé aux organisations de consulter leur conseiller juridique sur les lois relatives à l'avortement dans le pays d'intervention.

Vous devez également utiliser cette section pour souligner ce que l'hôpital fera des informations une fois que la déclaration du survivant aura été fournie et que les tests auront été effectués.

## Services psychosociaux

Les services psychosociaux concernent généralement le rétablissement du (de la) survivant.e, les orientations

appropriées et la réintégration (dans la communauté, le travail, la famille, etc.).

Dans cette section, vous voudrez indiquer quels sont les services psychosociaux disponibles dans le pays, quelles organisations offrent un soutien et quel type de soutien est fourni. Il est également important de noter s'il existe des obstacles culturels ou financiers à l'accès aux services de conseil.

## Contexte juridique/culturel local

conséquences variées dans le système juridique ou dans la culture locale. Il est important que la victime en soit informée. Les survivant.e.s doivent notamment savoir si l'une des démarches qu'ils ou elles entreprennent peut avoir un impact sur des décisions futures.

Le guide doit indiquer clairement la signification des termes suivants dans le contexte local et juridique :

1. Viol
2. Agression sexuelle
3. Violence sexuelle
4. Âge de consentement
5. Violence entre partenaires intimes
6. Consentement
7. Lois sur l'avortement
8. Lois sur le travail du sexe

Il est important que les survivant.e.s sachent quelles seront les étapes après avoir engagé une action en justice ou d'autres formes de justice. Par exemple, dans certains contextes, un.e survivant.e doit rester dans le pays pour s'assurer que la procédure judiciaire ait lieu. L'organisation devra également décrire le contexte dans lequel elle évolue, notamment si des membres de son personnel sont des auteurs.trices présumé.ée.s.

Il est également important d'inclure les lois relatives à la déclaration obligatoire dans le pays et les délits qui doivent être signalés aux forces de l'ordre, par exemple lorsqu'une personne mineure est impliquée.

Dans cette section, il sera utile d'inclure une liste des acteurs de la sécurité; des organisations qui renforcent les capacités de prévention et de réponse à la violence sexuelle; et des informations sur les procédures policières de signalement de la violence sexuelle.

9. Un "kit de viol", parfois aussi appelé "examen médico-légal d'agression sexuelle", est le moment où un spécialiste médical recueille des preuves ADN qui peuvent aider à identifier l'auteur de l'agression. Dans la plupart des cas, les preuves ADN doivent être recueillies dans les 72 heures suivant l'agression pour pouvoir être analysées. See: [https://rainn.org/articles/receiving-medical-attention?\\_ga=2.160197949.1442887487.1621274966-1195814273.1620841064](https://rainn.org/articles/receiving-medical-attention?_ga=2.160197949.1442887487.1621274966-1195814273.1620841064)

10. <https://pseataaskforce.org/uploads/tools/1505891747.pdf>

11. [https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/cmr\\_protocol\\_final\\_en.pdf](https://reliefweb.int/sites/reliefweb.int/files/resources/cmr_protocol_final_en.pdf)

Dans cette section, vous pouvez également inclure des informations sur les options de sécurité pour prévenir d'autres dommages, les procédures et les délais, ainsi que le soutien disponible si les survivant.e.s optent pour un recours juridique (accompagnement, assistance juridique, transport au tribunal, etc.).

Vous devez également inclure une liste des services juridiques disponibles, notamment l'aide juridique, des avocat.e.s, des parajuristes et des acteurs.trices de la justice traditionnelle comme les anciens ou les chefs de communauté; et si possible, inclure les étapes de la justice nationale et traditionnelle.<sup>12</sup>

Les systèmes juridiques, y compris les systèmes formels et traditionnels, ne doivent pas nécessairement toujours refléter les principes des droits de l'homme. Il est important de respecter les préférences du (de la) survivant.e tout en étant conscient des pratiques ou processus qui peuvent aller à l'encontre de son intérêt supérieur. Dans la mesure du possible, collaborez avec les acteurs des systèmes juridiques et judiciaires pour renforcer les approches fondées sur les droits de l'homme.<sup>13</sup>

Il est également important d'inclure les contextes juridiques et culturels entourant le sexe transactionnel, et la manière dont il est défini par le code de conduite de votre organisation. Vous pouvez utiliser le Global Mapping of Sex Work Laws du [Global Network of Sex Work Projects \(NSWP\)](#) pour comprendre les lois sur le travail sexuel dans chaque pays. L'analyse doit mettre en contexte la nature sexiste de ces lois et normes dans le secteur entourant la PEAS et le travail du sexe. Il est important de reconnaître que les gens s'engagent dans le commerce du sexe pour de nombreuses raisons, et d'examiner les raisons pour lesquelles les femmes, les hommes et les personnes non-binaires ou autres s'engagent dans le commerce du sexe et les relations de pouvoir sous-jacentes. Les individus peuvent baser leurs moyens de subsistance sur l'échange d'argent, ou autres services, contre des services sexuels; l'engagement du personnel et des volontaires dans le travail sexuel consensuel n'est pas intrinsèquement ESE. Cela dit, il existe des déséquilibres de pouvoir dans le contexte du travail de développement dont il faut tenir compte lors de l'application des codes de conduite de la PEAS.

## Lorsque les services ne sont pas disponibles

Lorsque les services ne sont pas disponibles localement, les organisations sont toujours responsables de garantir l'accès à un soutien de base aux survivant.e.s. En l'absence de services, l'organisation doit tout de même agir pour garantir :

- La sécurité : Il peut s'agir de transport/réinstallation dans un lieu sûr.
- Soins médicaux : Orientation vers d'autres services
- Santé mentale et soutien psychosocial : Recherchez des structures/services communautaires
- Services juridiques : Identifier les organisations qui fournissent un soutien juridique
- Assistance matérielle de base : L'organisation peut acheter des articles dont le ou la survivant.e a besoin immédiatement, comme de la nourriture, des vêtements, des kits de dignité, des médicaments, etc.
- Identification des programmes ou services qui fonctionnent à distance, ou des transports vers les soins appropriés, le cas échéant.
- Collaboration avec les communautés locales<sup>14</sup>

En termes de financement, les budgets des organisations peuvent être activés pour fournir ce type d'assistance là où les services ne sont pas disponibles.<sup>15</sup>

Par exemple, le [Fonds d'affectation spéciale pour le soutien aux victimes d'exploitation et d'abus sexuels](#) soutient les entités et organisations onusiennes et non onusiennes qui fournissent des services d'assistance et de soutien aux victimes et aux survivant.e.s. Le Fonds d'affectation spéciale finance les services spécialisés qui fournissent : l'assistance et le soutien dont ont besoin les survivant.e.s et les enfants nés à la suite d'une ESE, y compris les soins médicaux, les services juridiques et le soutien psychosocial, afin de combler les lacunes dans la prestation de l'assistance et du soutien; les communications et le soutien pour les plaignants, les survivant.e.s et les enfants nés à la suite d'une EAS.

Le Fonds d'affectation spéciale n'est pas un programme d'indemnisation financière et ne verse pas de fonds directement aux survivant.e.s individuellement et/ou aux enfants nés à cause de l'EAS.

---

12. <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/establishing-gender-based-violence-standard-operating-procedures-sops-multisectoral-and>  
13. <https://interagencystandingcommittee.org/system/files/2021-03/Best%20Practice%20Guide%20Inter%20Agency%20Community%20Based%20Complaint%20Mechanisms.pdf> <https://resourcecentre.savethechildren.net/document/establishing-gender-based-violence-standard-operating-procedures-sops-multisectoral-and/>  
14. [https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/sites/www.un.org.preventing-sexual-exploitation-et-abus/files/technical\\_note\\_on\\_the\\_implementation\\_of\\_the\\_un\\_protocol\\_on\\_the\\_provision\\_of\\_assistance\\_to\\_victims\\_of\\_sea\\_eng.pdf](https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/sites/www.un.org.preventing-sexual-exploitation-et-abus/files/technical_note_on_the_implementation_of_the_un_protocol_on_the_provision_of_assistance_to_victims_of_sea_eng.pdf)  
15. [https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/sites/www.un.org.preventing-sexual-exploitation-and-abuse/files/technical\\_note\\_on\\_the\\_implementation\\_of\\_the\\_un\\_protocol\\_on\\_the\\_provision\\_of\\_assistance\\_to\\_victims\\_of\\_sea\\_eng.pdf](https://www.un.org/preventing-sexual-exploitation-and-abuse/sites/www.un.org.preventing-sexual-exploitation-and-abuse/files/technical_note_on_the_implementation_of_the_un_protocol_on_the_provision_of_assistance_to_victims_of_sea_eng.pdf)

# Opérationnalisation de votre guide de soutien aux survivant.e.s

**Une fois que vous avez créé votre guide, il est important de réfléchir à la manière dont vous allez le mettre en œuvre et le communiquer au personnel pour en faire un document vivant. Les considérations clés lors de l'opérationnalisation de votre guide comprennent :**

- Connaissance des exigences d'Affaires mondiales Canada concernant la PEAS.<sup>16</sup>
- Formation : Intégrez la formation sur votre guide dans la formation/orientation régulière du personnel.
- Mises à jour : Veillez à mettre régulièrement à jour les informations relatives aux services dans votre guide, car les organisations peuvent changer d'adresse ou avoir fermé.
- Budget : Il est recommandé d'intégrer la création de ce guide et le soutien aux survivant.e.s dans votre planification annuelle et vos budgets de projets. Les services spécialisés, y compris la PEAS, devraient être inclus de manière proactive dans les lignes budgétaires et les propositions. Les points focaux et les autres personnes qui travaillent sur la PEAS le font souvent

en plus de leur emploi à temps plein, et devraient avoir des heures prévues dans leurs plans annuels pour ce travail.

- Envisagez de développer des aides au travail pour aider le personnel à soutenir les survivant.e.s ([voir un exemple de Crossroads International ici](#)).
- Réfléchissez à la manière dont vous allez collecter les données de manière confidentielle.<sup>17</sup>

## Autres ressources liées au soutien aux survivant.e.s

1. [Briefing sur l'accompagnement des survivant.e.s](#)
2. [Mécanisme de plainte efficace](#) (Page 85)
3. [Organigramme des réactions et des plaintes](#) (Page 3)
4. [Les principes généraux de Save the Children pour une approche axée sur les survivant.e.s et tenant compte des traumatismes](#) (page 30), ce qu'il faut faire et ne pas faire (page 31).
5. [Prendre soin de soi après des violences sexuelles](#)

---

16. Les organisations qui reçoivent des fonds dans le cadre de l'Enveloppe du développement international et de l'aide humanitaire du Canada sont tenues de : 1) élaborer, faire connaître et appliquer un code de conduite pour tout le personnel de l'organisation (bénévole ou rémunéré) qui interdit explicitement l'exploitation et les abus sexuels avant de recevoir un financement, ou au plus tard six mois après la signature d'un accord de contribution, et : signaler toute allégation d'exploitation et d'abus sexuels reçue liée à un projet financé par le gouvernement canadien. <https://www.digna.ca/gac-requirements/>

17. Pour en savoir plus sur la collecte des données de la PEAS, voir : [https://d1h79zlgfht2zs.cloudfront.net/uploads/2021/12/Increasing\\_Transparency\\_on\\_SEA\\_in\\_the\\_Aid\\_Sector\\_GCPS-Consulting-122021.pdf](https://d1h79zlgfht2zs.cloudfront.net/uploads/2021/12/Increasing_Transparency_on_SEA_in_the_Aid_Sector_GCPS-Consulting-122021.pdf).

# Définitions

**Point focal :** Un point focal de la PEAS est un membre du personnel chargé.ee de soutenir la mise en œuvre de la PEAS au sein de l'organisation, par exemple en recevant les rapports d'EAS. La désignation de point focal est un rôle ou un " chapeau " attribué au personnel existant et ne constitue généralement pas un poste à temps plein. Les fonctions spécifiques des points focaux dépendront de l'organisation et du mandat.<sup>18</sup>

**Mécanisme de plainte communautaire :** Un système combinant des structures communautaires formelles et informelles, par lesquelles les individus peuvent et sont encouragés à signaler en toute sécurité les incidents d'EAS. Les communautés locales participent au développement du système afin que la structure soit à la fois culturelle et sensible au genre. Le choix de différents mécanismes et de multiples points d'entrée permettra au personnel et aux participant.e.s de la communauté de signaler les incidents au niveau de l'organisation ou de la communauté d'une manière qui leur est à la fois pratique et familière.

**Sauvegarde :** Empêcher que des actes d'inconduite sexuelle soient perpétrés par des membres du monde de l'aide, que ce soit contre des membres de la communauté locale ou des acteurs.trices de l'aide.

**Abus sexuel :** Intrusion physique réelle ou menacée de nature sexuelle, que ce soit par la force ou dans des conditions inégales ou coercitives.

**Agression sexuelle :** Activité sexuelle avec une autre personne qui n'est pas consentante. Cette définition inclut également les attouchements sexuels. N'oubliez pas qu'en droit, les mineur.e.s n'ont pas la capacité juridique de consentir à une activité sexuelle avec une personne qui a atteint l'âge de la majorité.

**Exploitation et abus sexuels :** L'EAS est tout abus réel ou toute tentative d'abus à l'encontre d'une personne qui se trouve dans une position de vulnérabilité, et de pouvoir ou de confiance différentielle, à des fins sexuelles, y compris, mais sans s'y limiter, le fait de tirer un profit monétaire, social ou politique de l'exploitation sexuelle d'une autre personne.

**Harcèlement sexuel :** Conduite interdite dans la communauté et au travail, contexte commis à l'encontre du personnel, des stagiaires, des volontaires, des participant.e.s au projet, des prestataires de services et de tout autre partie prenante liée. Il s'agit de toute avance sexuelle importune, de toute demande de faveurs sexuelles, de tout comportement ou geste verbal ou physique de nature sexuelle, ou de tout autre comportement de nature sexuelle dont on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'il soit perçu comme une offense ou une humiliation pour autrui.

**Violence sexuelle :** Actes de nature sexuelle commis à l'encontre d'une personne sans son consentement et qui amènent cette personne à se livrer à un acte de nature sexuelle par la force, la menace de la force ou la coercition, telle que celle causée par la peur de la violence, la contrainte, la détention, l'oppression psychologique ou l'abus de pouvoir, ou en profitant d'un environnement coercitif ou de l'incapacité de cette personne à donner un véritable consentement.

**Approche centrée sur la survivante :** Une approche qui crée un environnement favorable et propice dans lequel les souhaits du (de la) survivant.e sont respectés, sa sécurité est assurée et il ou elle est traité.e avec respect et dignité.

**Approches tenant compte des traumatismes :** Les soins fondés sur les traumatismes comprennent et prennent en compte la nature omniprésente des traumatismes et favorisent les environnements de guérison et de rétablissement plutôt que les pratiques et les services qui peuvent involontairement retraumatiser. Ils se concentrent sur les mesures à prendre pour minimiser le potentiel de retraumatisation dans notre réponse.

**Dénonciateur :** Un membre du personnel, un.e stagiaire, un.e bénévole ou toute autre personne qui signale une mauvaise conduite, y compris l'exploitation ou l'abus sexuel, peut avoir droit à une protection selon des conditions spécifiques de l'agence.

18. <https://psea.interagencystandingcommittee.org/resources/country-focal-point-generic-terms-reference-tors>

# Annexe :

## Modèle de guide de soutien aux survivant.e.s [Téléchargez la version Word](#)

Ce guide fournit des instructions sur la manière de rechercher ou de fournir un soutien aux survivant.e.s de violences sexuelles, en particulier d'exploitation et d'abus. Il est destiné au personnel, aux bénévoles, aux participants aux programmes et aux communautés concernées, et doit être diffusé et mis à disposition aussi largement que possible.

<b>Pays</b>	
<b>Ville/région (le cas échéant)</b>	
<b>Date de la dernière mise à jour</b>	
<b>Point(s) focal(aux) PEAS/SGBV dans le pays : Nom</b>	
<b>Informations de contact</b>	
<b>Mécanisme de rapport de l'organisation (c.-à-d., numéro de téléphone, adresse électronique)</b>	

**Mesures à prendre**

**Soutien disponible**

**Politiques organisationnelles**

**Sécurité et protection**

**Services médicaux**

**Services psychosociaux**

**Contexte juridique/culturel local**

**Organisation locale qui peut fournir un soutien**





Le centre d'expertise canadien Digna pour la prévention de l'exploitation et des abus sexuels est un programme du Coopération Canada



Digna est rendu possible en partie grâce au généreux soutien du gouvernement du Canada par l'entremise d'Affaires mondiales Canada